Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200076776-20221207-CA22-35-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2022

Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

CIAS

Délégués :	
En exercice :	25
Présents :	13
Pouvoirs :	4
Votants :	17
Suffrages exprimés :	17
Ont voté pour :	17
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

****

Conseil d'administration du 07 décembre 2022

****

DELIBERATION N°CA/22-35
- Santé –

Promotion santé 2022 – autorisation de signature de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens au titre du fonds d'intervention Régional

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 2 décembre 2022, se sont réunis lors de la séance du Conseil du Centre Intercommunal d'Action Sociale sous la Présidence de Madame Pieternella COLOMBE, le 07 décembre 2022 à 19h30.

Etaient présents : Pieternella COLOMBE, Geneviève CAROF, Catherine DELALANDE, Annick DELOUZE, Rémi FERREIRA, Evelyne HORNAERT, Catherine MIKLARZ, Pascal LEHONGRE, Jessie ABLIN, Stephanie BARDIN, Nicole LELARGE-TORILLEC, Béatrice MOREAUX, Gilles ROYER.

Absents : Aliette BRULE, Philippe CLERY-MELIN, Céline MIRAUX

Absents excusés : Frédéric DUCHÉ, Yves ETIENNE, Jocelyne RIDARD, Sylvie GOULAY, Jan-Cédric HANSEN

Pouvoirs : Guy BURETTE donne pouvoir à Pieternella COLOMBE, Martine VANTREESE donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Sophie AROUET donne pouvoir à Catherine MIKLARZ, Chantal SIMONETTI donne pouvoir à Annick DELOUZE.

Délibération

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°CC/17-269 du conseil communautaire du 28 septembre 2017, portant création du centre intercommunal d'action sociale de SNA ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens au titre du fond d'intervention régional pour l'année 2022 avec l'Agence Régionale de Santé.

Article 2 : D'accepter le versement de la subvention, lequel sera effectué après signature des parties à la convention.

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président, par délégation,
La Vice-présidente,

Pieternella COLOMBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Normandie

Direction de la Santé Publique
Pôle Prévention et Promotion de la Santé

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL

2022

Centre Intercommunal Action Sociale Seine Normandie Agglomération (CIAS SNA)

ENTRE

L'établissement public à caractère administratif dénommé « Agence Régionale de Santé de Normandie » (ARS) dont le siège social est situé à : Espace Claude Monet, 2 Place Jean Nouzille, CS 55035, 14050 CAEN cedex 4, représenté par son Directeur Général, Monsieur Thomas DEROCHE, d'une part,
N° SIRET : 130 007 909 00018

ET

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération, dont le siège social est situé, Campus de l'Espace Parc Technologique – 1, avenue Hubert Curien – 27200 VERNON, représenté par monsieur Frédéric DUCHE, et désigné sous le terme «le promoteur », d'autre part,
N° SIRET : 20007677600018

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire de la subvention conforme à son projet statutaire ;

Considérant les priorités de santé de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Considérant la politique de prévention et de promotion de la santé afin de lutter contre la progression des maladies chroniques et les inégalités sociales de santé.

Article 1- Objet de la convention

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'actions suivant : Actions de santé globale – promotion de la santé tout au long de la vie et santé mentale à destination des habitants de SNA.

Les éléments détaillés du programme d'actions font l'objet de l'annexe 1 à la présente convention.

L'ARS contribue financièrement à ce programme d'actions d'intérêt économique et général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission Européenne. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Article 2- Contribution financière de l'ARS

Pour l'année 2022, le montant total de la contribution financière de l'agence régionale de santé est fixé à 24 000 € (vingt-quatre mille euros) conformément au budget prévisionnel en annexe 2 de la présente convention.

La dépense correspondante est imputée sur les crédits inscrits à l'exercice 2022 du budget FIR de l'ARS Normandie :
Mission 1
Destination : M1-2-21
Ligne « Promotion de la santé des populations en difficulté et lutte contre les inégalités de santé ».

Article 3- Modalités de versement

L'Agence versera la contribution financière en une fois à la notification de la convention, selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement sera effectué au promoteur sur le compte suivant :

Etablissement : BANQUE DE FRANCE
IBAN : FR59 3000 1003 76E2 7800 0000 014
BIC : BDFEFRPPCCT

Le bénéficiaire s'engage à transmettre un RIB lors de toute modification bancaire.

L'agent comptable de l'ARS est désigné assignataire du paiement.

Article 4- Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature pour une durée de 1 an.

Article 5- Justificatifs

Le bénéficiaire s'engage à fournir au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice les documents ci-après :

- Un rapport d'activité portant notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur le déroulement du programme d'actions (indicateurs qualitatifs et quantitatifs) ;
- Le compte de résultat du programme d'actions au 31 décembre de l'année qui retrace l'emploi des fonds alloués pour la réalisation du programme d'actions et l'exécution des obligations prévues dans la présente convention ;
- Le bilan certifié le cas échéant.

Si, au cours de l'année, le bénéficiaire de la subvention recevait au total plus de 153 000€ de subventions publiques, il devra s'assurer de l'intervention d'un commissaire aux comptes et tiendra à disposition de l'ARS, son budget, ses comptes, les conventions et les arrêtés attributifs des subventions concernées, ainsi que les comptes rendus correspondants.
Tous ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.

Article 6- Evaluation et contrôle

6-1 Evaluation

A la fin de l'année civile, le bénéficiaire s'engage à fournir a minima un bilan intermédiaire qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions prévues à l'article 1.
L'ARS peut procéder conjointement avec le bénéficiaire à l'évaluation du programme d'actions et à l'appréciation des résultats obtenus.
L'évaluation décrit les conditions de réalisation, sur un plan quantitatif comme qualitatif, du programme d'actions auquel l'ARS a apporté son concours financier. Elle porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, à la mesure de l'atteinte des objectifs énoncés ainsi que sur l'impact des interventions et de la déclinaison du programme d'actions, notamment au regard de l'intérêt général.

6-2 Contrôle

L'ARS contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la réalisation du programme d'actions. Elle peut exiger le remboursement de la quote-part de la subvention non utilisée ou utilisée de manière non-conforme. De manière exceptionnelle, si la subvention n'a pas été dépensée dans son intégralité, le bénéficiaire peut demander à l'ARS par écrit l'autorisation de reporter la part non utilisée sur l'année suivante. Cette demande devra être justifiée.

Pendant et au terme de l'exécution de la convention, l'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'ARS, dans les conditions du droit commun applicable en matière de contrôle financier et d'évaluation des organismes bénéficiaires de financements publics.
Le bénéficiaire de la subvention doit répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin dans le cadre de l'évaluation finale et du contrôle financier annuel.

Il s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle de la réalité et de la validité des dépenses ou de cette évaluation sur place (ou sur pièces).

Article 7- Autres obligations du contractant

Le bénéficiaire s'engage à :

- Prévenir l'Agence régionale de santé de tout changement dans ses statuts ou son règlement intérieur, dans la composition de son conseil d'administration ou de son bureau ;
- Faire figurer de manière lisible l'identité de l'ARS dans tous les documents produits et se rapportant au programme d'actions financé dans la présente convention ;
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention, pour une raison quelconque, informer l'ARS sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- Ne pas reverser tout ou partie de la subvention à toute autre personne, sauf accord formel de l'ARS.

Article 8- Reversement, sanction

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire de la subvention sans l'accord écrit de l'ARS, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire et avoir préalablement entendu ses représentants.

L'ARS en informe le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-exécution du programme d'actions décrit à l'article 1 ou de manquement aux dispositions des articles 5 et 6, le bénéficiaire sera tenu de reverser la totalité de la subvention. En cas d'utilisation partielle ou non conforme des crédits constatés, lors de l'examen du compte rendu financier, le reversement à l'ARS Normandie des sommes indument versées ou utilisées sera effectué.

Article 9- Renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 5 et à la réalisation de l'évaluation et des contrôles prévus respectivement aux article 6-1 et 6-2.

Article 10- Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une

lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles restées infructueuse.

Les sommes versées par l'ARS et non utilisées à cette date devraient être intégralement remboursées, sur la base de documents comptables et financiers faisant foi.

Article 11- Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 12- Modification de la convention

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé de l'ARS et du bénéficiaire.

Fait à Caen, le
En deux exemplaires originaux.

Pour le bénéficiaire, Le président ou son représentant par délégation (mention du nom du signataire et tampon du bénéficiaire)	Pour l'Agence régionale de santé de Normandie

Annexe 1 : Description du programme d'actions

1- Intitulé du programme d'actions

Actions de santé globale – promotion de la santé tout au long de la vie et santé mentale à destination des habitants de SNA

2- Objectifs et description du programme d'actions

Axe Santé Mentale, promotion, pour une santé mentale positive

Objectif général : Renforcer l'empowerment des personnes afin de leur permettre de devenir plus autonomes en matière de santé mentale			
Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Activités mises en œuvre	Méthodes / Outils utilisés pour la mise en œuvre
OS 1– Mieux comprendre le concept de santé mentale afin de partager une culture commune sur le sujet	OO 1.1 - Organiser la prochaine édition des SISM qui se déroulera du 10 au 23 octobre 2022, avec pour thème : "Pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement".	Programmation en cours de construction avec l'équipe projet De fait, le CLSM organisera son assemblée plénière le 12.10.2022 avec une conférence sur le sujet SISM 2022 sur l'éco anxiété. Sont envisagés à ce stade de la réflexion : conférences, exposition, mise en valeur de livres, ateliers tournants sur l'ensemble des médiathèques SNA. In fine, créer un collectif SISM sur le territoire	Réunion de l'équipe projet 1 à 2 fois par mois de mai à septembre / calage de la programmation en septembre pour débuter la communication dès début octobre Partenaires : Education Nationale, PRE, Espace Laïque Vernonnais, Centres sociaux, mission locale, Association Jeunesse et Vie, association CFVE, réseaux des médiathèques, CPAM, Clinique des portes de l'Eure, CD27, association une transition, manufacture des capucins, réseau des médiathèques, bailleurs sociaux, etc.

	OO 1.2 - Déployer une ou plusieurs formations PSSM grand public et acteurs	2 jours de formation PSSM avec un intervenant lui-même acteur du territoire et ayant obtenu la certification de formateur en 03.2022 suite la session 1 à laquelle il a participé organisé par le CLSM en décembre 2021 22et 23/09 à destination des acteurs En décembre 2022, une nouvelle session pour le grand public et les bénévoles des associations caritatives	Lien avec PSSM France et la coordinatrice PTSM
OS 2 – Promouvoir le bien être mental et prévenir les conduites à risque (addiction, harcèlement, etc.) notamment par le renforcement des Compétences Psychosociales (CPS)	**OO 2.1 –** Organiser un séminaire sur les CPS pour l'ensemble des acteurs du territoire et des parties prenantes	A construire pour décembre 2022 1ère réunion en juin 2022 Une conférence avec plusieurs intervenants tels que PSN, IA, SPF et dans un second temps des tables rondes sur des thématiques plus précises (CPS et addiction, CPS et petite enfance, jeunesse et ado, CPS et famille, CPS et EN, etc.) Il est question de lancer un dynamique porteuse sur les CPS, de présenter le nouveau référentiel CPS	S'appuyer sur le Séminaire santé publique France, Promotion Santé Normandie
	OO 2.2 - Mettre en place un Programme probant CPS sur soit une école QPV, soit le PRE, familles QPV, crèches, CLAS ELV	A définir post séminaire	Identifier sur quelles structures mettre en place un ou des programmes probants. A ce jour, une piste avec l'association ELV auprès des groupes CLAS
	OO 2.3 - Déployer la communication autour du numéro prévention suicide 3114	Plan d'action définit comme suit : • Lors du 10.09 prochain, journée mondiale prévention suicide, mettre en place une conférence avec Grafism et le 3114	Prise de contact avec la coordinatrice régionale RDV avec la responsable communication du 3114 afin de définir les enjeux du déploiement

		• Organiser un webinaire avec la coordinatrice régionale 3114 à destination des élus des 61 communes afin de les sensibiliser à l'importance de communiquer sur ce numéro	et les moyens de mise en œuvre ; articulation avec le 3114 régulière pour soutien logistiques et intervenants Adapter la communication aux publics cibles en lien avec les données épidémiologiques

Axe PPS 0-25 ans – Pour une hygiène de vie favorable à la santé

Objectif général : Favoriser des comportements permettant une hygiène de vie favorable à la santé			
Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Activités mises en œuvre	Méthodes / Outils utilisés pour la mise en œuvre
OS 1 – Améliorer la santé de chacun par l'alimentation et l'activité physique à travers la déclinaison du Programme National Nutrition Santé (PNNS)	OO 1.1 - Mettre en place un « atelier d'échange » PNNS afin de renforcer les compétences des professionnels de terrain pour développer des projets locaux pertinents en nutrition cohérent avec le Programme National Nutrition Santé	Janvier 2023 Cet atelier sera destiné à l'ensemble des acteurs mettant en place des actions PNNS (0-25 ans ou adulte/sénior) Organiser et animer une demi-journée pédagogique Point Relais Documentaire sur ce sujet	Avec le chargé de mission nutrition de l'ARS Partenaires à mobiliser : Espace de vie social, service petite enfance SNA, ALSH, service développement durable SNA, villes de Vernon, des Andelys, Vexin sur Epte, associations sportives, PRE
	OO 1.2 Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des élèves en élémentaire	Organiser des pièces de théâtre sur le sujet de la nutrition en lien avec les écoles élémentaires QPV et des Andelys	Partenaires à mobiliser prestataire compagnie Double Z, écoles à travers les CESCI, PRE, infirmières scolaires
OS 2 – Sensibiliser précocement à l'hygiène buccodentaire en s'appuyant sur le programme UFSBD	OO 2.1 - Mettre en place des actions materno-infantile avec l'UFSBD en lien avec le service petite enfance et la PMI	Ateliers de sensibilisation à destination des parents et jeunes enfants – janvier 2023	Organiser une réunion avec les acteurs afin de définir précisément la mise en œuvre Contacter l'UFSBD
	OO 2.2 – Favoriser la mise en place des séances d'éducation collective	Mettre en place des ateliers dans les CLAS, Centres Sociaux, ELV, etc.	Impulser une dynamique en ce sens à travers les CESCI et CESCI

	via des interventions de l'UFSBD ou autre partenaires en milieu scolaire, centres sociaux et associations	A partir de janvier 2023	Intervention SSES Mobiliser réseaux, associations pour intensifier les actions d'information et d'éducation auprès du public cible

Axe PPS 0-25 ans – Prévention en faveur d'une vie affective et sexuelle positive

Objectif général : Renforcer et favoriser la prévention de la vie affective et sexuelle			
Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Activités mises en œuvre	Méthodes / Outils utilisés pour la mise en œuvre
OS 1 –Promouvoir la santé sexuelle par l'information, l'éducation, la communication et la formation	OO 1.1 - Soutenir la montée en compétences des acteurs du territoire hors Education Nationale (en s'appuyant sur le référentiel Pour promouvoir la santé sexuelle dans et hors milieu scolaire de l'IREPS)	Décembre 2022 Mettre en place une formation spécifique avec Promotion Santé Normandie à destination des acteurs	Mobiliser les professionnels formés afin de les amener à mettre en place des actions auprès de leurs publics Assurer une supervision et un accompagnement des acteurs dans la mise en place des actions s'appuyant sur des outils pédagogiques prévus à cet effet Partenaires à mobiliser : Promotion Santé Normandie, espaces de vie sociale, PRE, mission locale, association jeunesse et vie, CHRS, Association une pensée, CIDFF 27, centres sociaux

Axe PPS 0-25 ans – Education à la santé de la toute petite enfance au parcours scolaire

Objectif général : Permettre à l'enfant de la petite enfance et tout au long de sa scolarité de bénéficier d'un programme d'actions en matière de promotion à la santé			
Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Activités mises en œuvre	Méthodes / Outils utilisés pour la mise en œuvre
OS 1 – Venir en appui du service petite enfance SNA dans le cadre de sa démarche « grandir en bonne santé »	**OO 1.1** - Co-construire la journée pédagogique conjointement avec le service petit enfance SNA	Soutenir et développer des actions de prévention en promotion de la santé tenant compte de la fiche enjeu n°2	Points réguliers avec le service petite enfance
OS 2 – Venir en appui des CESCI du territoire et accompagner la mise en œuvre de la démarche « école promotrice de santé »	**OO 2.1 -** Accompagner les 4 CESC I du territoire SNA (COPIL /COTECH)	Poursuivre le travail de coordination et d'appui auprès des 4 CESC-I du territoire : CESCI S2E Vernon, CESCI Bueil, St André, Pacy sur Eure, CESCI réseau REP Vernon et CESCI les Andelys et entamer une réflexion quant à l'aspect opérationnel du CESCI S2E (1 lycée, 5 collèges et 46 écoles de rattachement)	Participer au COPIL et COTECH et autres temps de travail des CESCI si besoin Se tenir à disposition pour les appuis méthodologiques
	OO 2.2 - Accompagner la démarche « école promotrice de santé »	A définir plus précisément une fois le projet concrètement lancé. Pour ce faire, le service santé : → Participe à la journée de lancement présentation de la démarche par Promotion Santé Normandie et Education Nationale(EN) → Constitue un « binôme coordonnatrice/accompagnateur EN » afin d'accompagner de manière cohérente, efficace et confortable les établissements scolaires dans une démarche promotrice de santé → Participe aux rencontres territoriales « école promotrice de santé » afin d'échanger de manière	La mise en œuvre tient compte du calendrier de l'inspecteur académique et ARS

		plus opérationnelle sur les enjeux des territoires et les ressources de chacun	

Axe PPS Maladies chroniques – Prévention primaire des maladies chroniques

Objectif général : Prévenir les maladies chroniques et agir sur les déterminants de santé afin de limiter les facteurs de risque			
Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Activités mises en œuvre	Méthodes et outils utilisés pour la mise en œuvre
OS 1 – Informer, sensibiliser et dépister les maladies chroniques à travers les campagnes nationales	OO 1.1 - Promouvoir et relayer les campagnes nationales afin d'augmenter le taux de participation aux dépistages organisés en lien avec les maladies chroniques retenues prioritaires (cancers, diabète, obésité et surpoids, BPCO)	Pour 2022, décliner des programmations locales pour Octobre rose et mois sans tabac Pour le « mois sans tabac » Objectif : actions spécifiques de sensibilisation, d'information et de recrutement de personnes souhaitant relever le défi de stopper leur consommation de tabac sur l'ensemble du mois de novembre Action 1 : Kits de communication remis aux commerçants de SNA pour susciter l'intérêt ou l'inscription au challenge collectif « mois sans tabac » et diffuser la programmation du territoire Action 2 : Créer un micro teaser : pour préparer le flash mob Action 3 : Présence du Bus de prévention en octobre sur les parkings des supermarchés de Vernon St Marcel (Intermarché et Leclerc) et Intermarché aux Andelys – Pour les adultes Avec le CHES, Adissa : séances « Espace information « Mois sans tabac » : inscription aux	Dès mai 2022, relancer et impulser une dynamique Répondre à l'AAP mois sans tabac pour le 20.05 Réunir les acteurs dans le cadre de réunions projets Relayer l'information auprès des CESCI afin de les mobiliser Réunions de coordinations Questionnaires et enquêtes bilan Partenaires mobilisés : CHES, Adissa, lycées, galeries marchandes, acteurs du territoire.

		challenge, remise des kits et des supports de prévention , Atelier profil du fumeur (CO testeur) **Action 4 : Présence du Bus de prévention en octobre sur les parkings des lycées** (lycée Dumézil de Vernon et au Lycée Jean Moulin des Andelys)– Pour les jeunes **Action 5 : lancement du Mois sans tabac « relevez le défi !! » -** Journée de coaching pour maximiser les chances d'arrêter !! – Pour les jeunes Mise en place d'un après-midi sport - coaching avec les clubs sportifs à Vernon (ex : SPN football, et/ou SPN rugby et/ou SMV handball) →Sensibilisation à l'arrêt du tabac et prévention pour les autres consommations à risques (chicha, cannabis, puff, snus…) avec ADISSA **Action 6 : Lancement du Mois sans tabac « relevez le défi !! » - Journée de coaching pour maximiser les chances d'arrêter !!** – Pour les adultes Journée avec les professionnels : • Atelier Nutrition avec Diététicienne • Atelier sport avec Moniteur APA (test de marche avec EPGV ?) : évaluation sportive • Atelier relaxation avec un/une sophrologue • Prise de rendez-vous pour consultations de groupe ou individuelle avec infirmière Asalée pour tabacologie, consultation diététique (bilan) →relais avec les spécialistes (pneumologie), filière nutrition … **Action 5 : Clôture avec les professionnels** défi « Flash mob »	

		Atelier « vidéo maton » « les inviter à témoigner sur leur mois d'arrêt du tabac » Pour « octobre rose » Journée Octobre Rose aux Andelys le 8 octobre : mobilisation de tous les acteurs associatifs Manifestation "Une Voie pour elles" dans le cadre d'Octobre Rose : 16 octobre 2022, à la base nautique des Tourelles à Vernon : pilotage CDOS 27 (course d'envergure : 1000 participantes en 2021) avec la mise en œuvre d'un village sport santé envisagée en 2022. Les Roses d'Aristide Briand à Houlbec Cocherel : Marche de 3, 5, 8 km Atelier de prévention et d'échanges sur la thématique du cancer du sein dans les centres sociaux Les Balles Roses et Madame vous INVITE au club de TENNIS : Tennis club de Vernon (TCV) et de Saint-Marcel Marche rose à travers les chemins de campagne : marche nocturne en campagne à Bois-Jérôme Saint-Ouen	Réunions de coordinations Questionnaires et enquêtes bilan soutien des actions de promotion / sensibilisation et diffusion de la programmation de toutes les actions organisées sur le territoire communautaire. Partenaires à mobiliser : CRCDC, Ligue contre le cancer, porteurs de projets locaux (communes et associations sportives…)

		La ligne d'Eau : Espace nautique de la Grande Garenne : vente de bonnets de piscine Octobre Rose **Challenge « Les bonnets roses »** : création de bonnets et turbans par des couturières pour les femmes atteintes du cancer	
OS 2 – Agir sur les habitudes de vie en matière de nutrition afin de diminuer l'impact de la maladie chronique sur le parcours de vie	**OO 2.1** Faire monter en compétences les acteurs du territoire sur le PNNS et repérer les besoins spécifiques du territoire et élaborer une programmation annuelle	Mettre en place des actions PNNS sur les zones dépourvues et soutenir les acteurs mettant en place des actions Organiser une réunion de coordination sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS	La réunion de coordination se fera avec les partenaires ciblés par le même objectif Fiche enjeu 5. Les 2 chargées de mission travailleront donc de concert pour mettre en œuvre cet objectif

Axe PPS Senior – Accompagnement du vieillissement des séniors

Objectif général : Favoriser le maintien à domicile et l'autonomie des séniors			
Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Activités mises en œuvre	**Méthodes et outils utilisés pour la mise en œuvre**
OS 1 – Mailler le territoire en actions de prévention et de promotion de la santé « bien vieillir »	**OO 1.1 -** Elaborer une programmation annuelle des actions Bien vieillir sur le territoire de SNA en s'assurant d'une forme d'équité territoriale	Les **ateliers Bien Vieillir sont relancés en 2022 dans les communes de Bueil, Saint-Marcel, Vexin-sur-Epte et Frenelles en Vexin pour les séniors de SNA**. Ce sont des parcours de santé globale abordant différents facteurs pouvant influencer la santé sous forme d'ateliers thématiques animés par des professionnels et articulés autour d'un temps théorique et d'un autre plutôt pratique. Les thèmes abordés sont : ✓ **l'aménagement du logement** ✓ **Nutrition**	Dès mai 2022, mettre en place un groupe de travail Réunions de coordinations Questionnaires et enquêtes bilan

		✓ sommeil ✓ Mal de dos ✓ Equilibre et Activité physique adaptée ✓ Mémoire ✓ évasion avec des supports numériques (visite d'un lieu touristique en réalité virtuelle) Ce programme permet de favoriser la pratique d'une activité physique régulière, d'une alimentation équilibrée mais aussi les postures et pratiques pour lutter contre le mal de dos ou enfin permettre d'aménager son logement pour prévenir les chutes.	Partenaires à mobiliser : communes ciblées pour la mobilisation des publics et la mise à disposition de salles, professionnels de santé pour l'animation des séances
OS 3 – Favoriser le répit et l'Education Thérapeutique des aidants et lutter contre l'isolement (mobilisation…)	OO 3.1 - organiser 1 Forum des aidants « Sn'Age »	Forum du 3.10.2022 durant la semaine bleue Avec : Espace informations (nombreux stands de professionnels) Espace mini conférences Ateliers relaxation, bien être, etc.	Réunions groupe projet dès 05.2022 Financé en partie par la conférence des financeurs Co piloté avec le CCAS des Andelys Partenariat Filière gériatrique du CHES Partenaires à mobiliser : accueils de jour, les hébergements temporaires, CCAS, centres sociaux et de loisirs, Clic du conseil départemental, caisses de retraite, de mutuelles (Mutualité française, AGIRC ARCOO) , des professionnels de santé, pharmacien, ergothérapeute, SAAD, SSIAD, ORI, EHPAD plate-forme d'expertise gériatrique pour les parcours

			diagnostic, CAJA, HAD, UHR, consultation mémoire, éducation thérapeutique à domicile par Planeth Patients, aménagement logement Soliha, …

3- Public bénéficiaire

Nourrissons (0-2ans), Enfants (2-9ans), Adolescents (10-16ans), Jeunes (16-25 ans), Adulte, Personnes de + de 55 ans, Etudiants-apprentis, Femmes enceintes, Habitants, Parents, Patients, Personnes immigrées, Personnes en difficulté socio-économique, Usagers de drogues, Professionnels de santé, Professionnels du social, Professionnel de l'éducation

4- Moyens mis en œuvre

- Moyen de communication :

Différents canaux de communication en fonction des actions : presse, newsletter service santé SNA, affiches, flyers, relais partenaires, réseaux partenaires

- Moyens humains (équipe de travail mobilisée) :

Qualification	Nombre	ETP	Intervention à quelle phase de l'action ?
Responsable de service	1	0.20	Stratégie globale et validations successives, du début à la fin
Chargée de mission	2	1.5	De l'élaboration à l'évaluation des projets et actions

5- Territoire(s) de réalisation du programme d'actions

Seine Normandie Agglomération

6- Conditions et indicateurs d'évaluation

Axe Santé Mentale, promotion, pour une santé mentale positive - fiche enjeu 2 du CLS

Rappel des objectifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats attendus	Indicateurs quantitatifs	Résultats attendus	Outils utilisés
OO 1.1 – SISM	Participation d'une ou de plusieurs personnes concernées dans la construction Retours enquêtes de satisfaction publics	Couverture des différents champs professionnels : sanitaire, social et médico-social Couverture du territoire Actions ludiques et interactives faisant participer le public	Nombre d'évènements organisés Nombre de participants à ces évènements Nombre de partenaires mobilisés	Toucher un maximum de grand public	Questionnaire de satisfaction Kit méthodo SISM GPS anti-stigma PSYCOM
OO 1.2 – PSSM	Evaluation réalisée systématiquement par PSSM France	Mailler le territoire en termes de secouristes Parvenir à former au moins un stagiaire par session sur le niveau 2	Nombre de sessions PSSM organisée Nombre de participants	Remplir les sessions de formation à hauteur de 16 stagiaires Réaliser au moins 2 sessions sur l'année	Questionnaire de satisfaction suite à la formation Bilan avec le formateur
OO 2.1 – Séminaire CPS	Retours enquêtes de satisfaction publics Contenu du séminaire, conférence et tables rondes	Taux de participation aux tables rondes Nombre d'actions en lien avec le séminaire mises en place par les participants	Nombre de personnes présentes Nombre de partenaires mobilisés	Un taux de remplissage à hauteur de 70%	Questionnaire de satisfaction Réunion bilan post action

		Nombre de projets inter-partenarial →dynamique territoriale sur le sujet des CPS			
OO 2.2 – Programme probant CPS sur une école QPV	Mise en place du programme Mobilisation d'une école Implication des équipes pédagogiques Observations des enfants touchés en t+ ….	Retours des équipes éducatives sur l'évolution du comportement des enfants	Nombre d'enfants touchés		Réunion bilan avec les parties prenantes

Axe PPS 0-25 ans – Pour une hygiène de vie favorable à la santé- fiche enjeu 5 du CLS

Rappel des objectifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats attendus	Indicateurs quantitatifs	Résultats attendus	Outils utilisés
OO 1.1 – « atelier d'échange » PNNS	Retour des acteurs ayant participé à l'atelier Mise en place d'action par les partenaires après la journée	Culture commune Monter en compétences des acteurs Actions mises en œuvre sur le territoire répondant aux exigences et objectifs PNNS	Nombre d'ateliers d'échange auprès des acteurs et de « formation outils » Nombre de nouvelles actions PNNS mises en place par les acteurs Nombre de professionnels du PNNS financé par le service santé		Questionnaire de satisfaction S'appuyer sur l'outil evalin
OO 1.2 – pièce de théâtre sur la nutrition	Retour des équipes éducatives et des élèves Ecoles QPV et maillage du territoire Travail en amont avec les écoles concernées	Mise en place d'action nutrition par les écoles touchées post action théâtre	Nombre d'élèves touchées/écoles	Mise en place d'au moins 2 pièces sur 2 zones différentes de SNA	Questionnaire de satisfaction

OO 2.1 – actions materno-infantiles avec l'UFSBD	Retours des personnes (parents et professionnels)	Impact auprès des parents Meilleure connaissance et capacité à prendre un rdv vers un dentiste Mise en place au sein des crèches du territoire Mise en place de séances de brossage des dents pour les enfants des crèches après les repas du midi	Nombre d'actions materno-infantile Nombre d'actions à l'intention des encadrants Nombre d'actions UFSBD Nombre de parents sensibilisés		Questionnaire de satisfaction Réunion bilan avec la cheffe de service petite enfance SNA
OO 2.2 – séances d'éducation collectives	Meilleure HBD des enfants Retours des enfants	Des actions impulsée et portée par les partenaires Mise en place de séances de brossage des dents pour les enfants inscrits à la cantine	Nombre d'actions mises en place sur SNA et au sein des établissements scolaires dans le cadre (via CESC) Nombre d'enfants touchés Mise en place d'action dans les centres sociaux et/ou association		Questionnaire de satisfaction Retour des partenaires Réunion bilan

Axe PPS 0-25 ans – Prévention en faveur d'une vie affective et sexuelle positive

Rappel des objectifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats attendus	Indicateurs quantitatifs	Résultats attendus	Outils utilisés
OO 1.1 – Mettre en place une formation carte blanche	Mise en place de la formation Supervision assurée auprès des acteurs (appui méthodologique)	Mise en place d'actions de sensibilisation par les acteurs formés Qualité des actions menées	Nombre de participants à la formation Nombre d'actions mise en place post formation Nombre de participants à ces actions	Nombre d'action mise en place d'actions de sensibilisation par les acteurs formés et nombre de personne touchées	Réunion bilan Questionnaire satisfaction Feedback

Axe PPS 0-25 ans – Education à la santé de la toute petite enfance au parcours scolaire

Rappel des objectifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats attendus	Indicateurs quantitatifs	Résultats attendus	Outils utilisés
OO 1.2 –Co-construire la journée pédagogique	Mise en place de la journée pédagogique Thématique retenue Appropriation des nouvelles connaissances dans les structures Satisfaction des professionnels	Post journée pédagogique, appropriation, par les professionnels des savoirs et mise en place d'action au sein des crèches à destination des enfants	Nombre de professionnels participants		Questionnaire de satisfaction Réunion bilan avec les responsables
OO 3.1 – Accompagner les 4 CESC I du territoire SNA	Mobilisation des CESCI Projet santé déposé à l'ARS Implication de l'ensemble des établissements scolaires	Nouvelle structuration CESC-I S2I	Nombre de CESCI sur le territoire Nombre de réunions CESCI (COPIL, COTECH) Nombre de projets réalisés Nombre de réunions		
OO 3.2 - « école promotrice de santé »	Participation à la journée de lancement Constitution d'un « binômes coordonnatrice/accompagnateur EN » Participation aux rencontres territoriales « école promotrice de santé » Mesure du climat scolaire (avant/après). ⇨ En attente d'un prochain retour ARS/Inspection académique		Nombre d'écoles sur SNA mobilisées		

Rappel des objectifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats attendus	Indicateurs quantitatifs	Résultats attendus	Outils utilisés
OO 1.1 – Promouvoir et relayer les campagnes nationales en lien avec les maladies chroniques retenues prioritaires qui feront l'objet d'une déclinaison territoriale et d'une programmation d'actions	Décliner des programmations locales pour Octobre rose et mois sans tabac		Nombre d'actions menées sur les thématiques prioritaires Nombre de partenaires mobilisés Nombre de rencontres des partenaires Nombre de participants aux actions de prévention Résultats des enquêtes de satisfaction sur le programme d'actions		Réunions de coordinations Questionnaires et enquêtes bilan
OO 2.1 – Faire monter en compétences les acteurs du territoire sur le PNNS et repérer les besoins spécifiques du territoire et élaborer une	Organiser une réunion de coordination PNNS afin de repérer les besoins spécifiques du territoire en actions de promotion de la santé et élaborer une programmation annuelle des actions PNNS sur le territoire de SNA. Pistes d'actions envisagées sur les zones dépourvues d'actions PNNS		Nombre de partenaires mobilisés Nombre de rencontres des partenaires		Réunion de coordination Compte-rendu ; documents de co-construction en partage pour élaboration des projets

programmation annuelle					

Axe PPS Senior – Accompagnement du vieillissement des séniors

Rappel des objectifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats attendus	Indicateurs quantitatifs	Résultats attendus	Outils utilisés
OO 1.1 – S'assurer de la coordination des actions de prévention santé afin de favoriser le maintien à domicile dans le cadre des recommandations nationales Proposer des programmes de prévention en lien avec les acteurs locaux et de proximité du territoire afin de compléter l'offre pour permettre une équité territoriale sur l'ensemble du territoire SNA	Elaboration de programmes de santé globale adaptés aux besoins du territoire pour les séniors et dans le cadre du bien vieillir permettant de rester à domicile le plus longtemps et en toute sécurité Coordination avec les infra-territoires afin de permettre la mise en place d'actions « Bien Vieillir » (ex : Réunion de coordination, Mobilisation des publics, logistique et gestion de projet, recherches de prestataires …)		Nombre de rencontres de coordination Nombre de projets accompagnés Nombre d'actions mises en place par le service santé Nombre de participants aux actions de promotion de la santé sur le « Bien Vieillir »		Réunions de coordination Questionnaires et enquêtes bilan

OO 3.1 – organiser 1 Forum des aidants « Sn'Age »	Réunion de coordination d'une équipe-projet (montage de projets, logistique, mobilisation des publics et des professionnels…)		Mise en œuvre du forum des séniors et des aidants le 3 octobre 20222 Nombre de partenaires mobilisés dans les forums Enquête de satisfaction Nombre de participants		

Annexe 2 : Budget prévisionnel du programme d'actions

Budget prévisionnel 2022 de l'action

Double-clic sur le tableau pour l'ouvrir

Actions PPS CLS SNA

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES	**137 700,00 €**	**RESSOURCES DIRECTES**	**137 000,00 €**
60. Achat	**500,00 €**	**70. Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**	
Prestations de services	500,00 €	**74. Subventions d'exploitation [11]**	**137 000,00 €**
Achat matières et fournitures		**Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)**	
Autres fournitures			
61. Services extérieurs	**24 500,00 €**	**ARS**	**24 000,00 €**
Locations			
Entretien et réparations		ARS CLSM	12 500,00 €
Assurances			
Documentation		Département(s)	9 030,00 €
Divers			
62. Autres services extérieurs	**22 700,00 €**	Intercommunalité(s): EPCI [12]	**91 470,00 €**
Rémunérations intermédiaires honoraires			
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions			
Frais postaux et téléphone		Organismes sociaux (détailler)	
63. Impôts et taxes	**- €**		
Impôts et taxes sur les rémunérations		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
64. Charges de personnel	**90 000,00 €**	L'agence de services et de paiement(ex-CNASEA - emplois aidés)	
Rémunérations des personnels			
Charges sociales		Autres établisssements publics	
Autres charges dee personnel		Aides privées	
65. Autres charges de gestion courante		**75. Autres produits de gestion courante**	
66. Charges financières		**76. Produits financiers**	
67. Charges exceptionnelles		**78. Reprises sur amortissements et provisions**	
68. Dotation aux amortissements			
CHARGES INDIRECTES	**- €**		
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**137 700,00 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**137 000,00 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES [13]		**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES [13]**	
86. Emplois des contributions volontaires en nature	**- €**	**87. Contributions volontaires en nature**	**- €**
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	**137 700,00 €**	**TOTAL**	**137 000,00 €**
La subvention de	24 000,00 €		
représente	0,18 €	du total des produits	

Ne pas indiquer les centimes d'euros